

Rennes le 15 mars 2020

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes

Objet : fermeture des écoles et établissements

Monsieur le Recteur,

Jeudi soir, le Président de la République s'est adressé solennellement aux Français pour annoncer des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19. Il a parlé de la « *plus grave crise sanitaire que la France ait connue depuis un siècle* ». Il a annoncé la fermeture des crèches, des écoles des établissements scolaires, des universités.

Hier soir, Le premier ministre a annoncé le passage au stade 3 de l'épidémie, et les mesures correspondantes : limitation des déplacements, fermeture des commerces et services non essentiels à la vie du pays.

Or, à ce jour, vous demandez aux enseignants, aux AED, aux AESH, et aux personnels administratifs de se rendre lundi dans leurs écoles, leurs établissements et leurs services et d'assurer le reste de la semaine des permanences, ainsi que l'accueil des enfants des personnels de santé. Cela entre depuis hier 17h en contradiction avec ce que le ministère a publié sur la FAQ : "*En conséquence, l'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires ne sont pas tenus de rejoindre systématiquement à partir de lundi 16 mars leur lieu de travail.*"

Cette situation est incompréhensible et inacceptable. Au nom de quoi expose-t-on ainsi la santé ou la vie des personnels ? Quelle prétendue continuité pédagogique peut justifier cette mise en danger délibérée des enseignants, des AESH, des AED... ?

Le virus ne s'arrête pas à la porte des établissements. Il est notoire, que dans de nombreuses écoles et établissements, les mesures de protection sont insuffisantes (absence de masques, de gel hydroalcoolique en quantité suffisante...). L'accueil des enfants des personnels soignants, donc directement exposés aux malades du coronavirus, va exposer à leur tour, sans protection, les personnels de l'Education Nationale au virus et participer à sa propagation.

La FNEC FP FO considère que l'obligation faite aux personnels de se rendre dans leurs écoles et leurs établissements les met en danger. Elle les a appelés à exercer leur droit de retrait. Elle les informe qu'un préavis de grève couvrant tous les personnels jusqu'aux vacances a été déposé.

La FNEC FP FO vous demande solennellement, Monsieur le recteur, de protéger la santé et la vie des personnels de l'Education Nationale de l'Académie en décidant la fermeture des écoles et établissements scolaires, aux élèves comme aux personnels. Elle vous demande de faire en sorte que ces mesures soient appliquées aux personnels de l'Education Nationale mis à disposition des établissements du secteur médico-social.

Veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour La FNEC-FP Force Ouvrière Académie de Rennes

M BOULIL Mostafa